

NOUVION SUR MEUSE

SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
23 SEPTEMBRE 2019



SEANCE ORDINAIRE du 23 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, et le 23 septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : M.M. CLAUDE Jean-Luc - POIROT Jean-Paul - DROXLER Michel - SIKORZINSKI Michel - CROIZIER Patrick - LOUSTE Gérard - LONGUET Patrick - POMMIER Jean-Louis.
Mmes PELTIEZ Valérie - NIVLET Nadine - GERARD Liliane - REMACLY Agnès - LEPAGE Annie - ROGET Nathalie - TRASSART Alexandra.

EXCUSES : Mmes LEGER Catherine - CRESSEAU Colette et M.M. MARTEAU Matthieu - MAHIEU Hugues, absents excusés.

Mme LEGER Catherine et M. MAHIEU Hugues avaient donné pouvoir écrit respectivement à Mme NIVLET Nadine et M. POMMIER Jean-Louis de voter en leur nom toutes décisions ou délibérations qui viendraient à être prises au cours de la séance.

SECRETARE DE SEANCE : M. CROIZIER Patrick.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- que pour les besoins du service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique.
- qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de recruter un agent non titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

** Décide de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique, d'une durée hebdomadaire de 16/35^{ème}, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2021 pour un accroissement temporaire d'activité.

** Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

** Décide de recruter à compter du 1^{er} octobre 2019 un agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé.

Présents au moment du vote ou représentés : 17.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 17.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le conseil, après discussion,

****** Attribue la subvention suivante :

- USCN (Cyclo cross) : 250,00 €

Présents au moment du vote ou représentés : 17.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 17.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal :

- de l'attente de l'avis des domaines quant au prix de vente du m² de terrain à bâtir à l'Espace Michel Gillet,
- de la réalisation prochaine par Ardenne Métropole de travaux d'assainissement et de sécurisation rue Pierre Semard.

